

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Construction

Réhabilitation

Vente

Pour votre installation d'assainissement, vous souhaitez :

- Déposer un dossier d'assainissement
- Demander la vérification de vos travaux
- Obtenir un diagnostic pour la vente de votre habitation

Désormais tous **les contrôles de votre système d'assainissement individuel** sont **assurés** par un **prestataire** de la communauté d'agglomération.

Votre contact :



146 Route de Graulhet
81600 BRENS

05.63.57.78.54

assainissement@st2d.fr

www.st2d.fr/

INFO

L'ensemble des documents mis à votre disposition par la communauté d'agglomération Gaillac · Graulhet, **sont désormais disponibles auprès de notre prestataire** (dossier d'assainissement, règlement de service, autorisation de rejet ...).